



Concours ATSEM PRINCIPAL 2e CLASSE

La préinscription

Comment se préinscrire ?

Période de retrait des dossiers



Du 02 AVRIL
au 07 MAI 2025

Date limite de dépôt du dossier

Le 15 MAI 2025

Trois modalités de dépôt possibles :

1. sur votre espace sécurisé ;
2. par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ;
3. à l'accueil du CDG aux heures d'ouverture de l'établissement.

 Depuis le 25 mai 2021, la 1ère étape des inscriptions se fait uniquement sur le site d'inscription nationale « concours territorial ». Vous serez donc automatiquement redirigé sur ce site en cliquant sur 

[Cliquez ici pour plus d'infos sur cette nouvelle procédure](#)

Pour mener à bien votre préinscription, vous devez disposer d'une imprimante et du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader. Votre dossier sera à remplir en ligne sur (cliquer sur le lien) :

<https://www.agirhe-concours.fr/?dep=27>

Vous devez saisir les informations qui vous sont demandées. Une fois la saisie terminée et validée, vous devez :

1. imprimer votre dossier ;
2. le dater et le signer avant de le retourner au CDG 27 ;
3. en conserver une copie ;
4. Le scanner si vous choisissez l'inscription par voie dématérialisée.

À l'issue de votre pré-inscription, vous recevrez un mail vous invitant à valider votre adresse mail. Faites-le : ce n'est qu'après que vous pourrez déposer votre dossier d'inscription (daté et signé) dans votre espace candidat.

Rappel
Date limite de préinscription :
Le 07 MAI 2025

Déposer son dossier sur son espace sécurisé, mode d'emploi :

Vous avez imprimé votre dossier, vous l'avez daté et signé, vous l'avez scanné et vous voulez maintenant le renvoyer au CDG par voie dématérialisée. Rien de plus simple : pour cela, il vous suffit de vous connecter à votre espace sécurisé en saisissant vos identifiants* à cette adresse (cliquer sur le lien) :

<https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?aff=log&dpt=27>

(*) il s'agit :
=> du code utilisateur qui vous a été attribué lors de votre préinscription,
=> du mot de passe que vous avez choisi lors de votre préinscription.

La préinscription étant effectuée, une nouvelle rubrique « **pièces à déposer** » est apparue dans votre espace candidat :

Pièces à déposer

Avant le 27/04/2023 Avant le 11/10/2023

- Dossier de pré-inscription** (0/1)
- Copie du diplôme ou titre requis** (0/1)
- Justificatif(s) de dispense de diplôme** (0/5)

Cliquez sur le bouton pour gérer la pièce à déposer.

Clôturer mon inscription

La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le téléversement (a minima) du dossier d'inscription daté et signé avant le 27/04/2023. Une fois l'inscription clôturée et le dossier réceptionné par le centre de gestion, vous pourrez le compléter à la demande du service instructeur jusqu'aux dates limites qui vous seront indiquées.

Cliquez sur le pictogramme à droite du document que vous voulez déposer (par exemple, le dossier d'inscription) Une fenêtre s'ouvre où télécharger le fichier avant de le transmettre*

Envoi de la pièce 'Dossier de pré-inscription' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Transmettre le fichier

Important : seul le dossier d'inscription complété, daté et signé, est à transmettre impérativement avant la date limite de dépôt. Les pièces annexes pourront être transmises ultérieurement.

Rappel
Date limite de dépôt :
Le 15 MAI 2025

* Renouveler l'opération pour chaque document à déposer.

Concours


ATSEM PRINCIPAL 2^e CLASSE

L'inscription dématérialisée

Comment finaliser son inscription ?

Une fois que vous avez ajouté toutes les pièces en votre possession et coché la case de vérification, il vous suffit de cliquer sur « clôturer mon inscription ».

J'ai bien daté, signé et téléchargé mon dossier, je peux "clôturer mon inscription"



Après instruction de votre dossier, si celui-ci n'est pas complet, le Centre de Gestion vous transmettra une demande de régularisation dans votre espace sécurisé et vous pourrez, soit télécharger les pièces complémentaires dans votre espace, soit les envoyer par mail ou par voie postale dans les meilleurs délais.

Attention :



En cliquant sur « clôturer mon inscription », il ne vous sera plus possible de déposer ou d'ajouter de pièces complémentaires.



LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DANS VOTRE ESPACE SÉCURISÉ :

1. Une fois votre préinscription enregistrée, la mention « votre préinscription a été enregistrée le (date), le centre de gestion est en attente de votre dossier », apparait dans votre espace sécurisé.
2. Une fois votre inscription définitivement enregistrée par le logiciel, la mention « votre dossier a été reçu par le centre de gestion, il est en cours d'instruction » apparait dans votre espace sécurisé, mais attention, uniquement le lendemain.
3. Après instruction, 3 messages possibles dans votre espace :
 - « votre dossier est incomplet » : une demande de régularisation vous permettra de savoir comment compléter votre dossier.
 - « votre dossier a été rejeté avec le motif suivant : dossier non-conforme » : un courrier vous précisera les raisons du refus.
 - « votre dossier est complet » : vous n'avez rien à faire si ce n'est imprimer la convocation qui vous sera transmise ultérieurement pour participer aux épreuves.

Pensez surtout à cliquer sur « clôturer mon inscription » au plus tard le 15 MAI 2025 (avant minuit) pour que votre inscription soit enregistrée.

Pour toute précision complémentaire, ou en cas de doute, n'hésitez pas à joindre le service concours
au
02.32.39.23.99
ou sur :
concours@cdg27.fr

AVANT LA DATE LIMITE DE DÉPÔT !



Petit conseil : ne vous y prenez pas à la dernière minute.